

**AR Prefecture**

006-210600110-20220517-0000\_14-DE  
Reçu le 24/05/2022  
Publié le 24/05/2022



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14 : URBANISME – TENNIS CLUB DE BEAULIEU – ACCESSIBILITE ET REAMENAGEMENT DES ABORDS DU CLUB HOUSE – DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Séance Publique Ordinaire du 17 MAI 2022  
A 19 heures dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON.

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à M. Roger ROUX, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Michel LOBACCARO à M. Guy PUJALTE, Mme REID Sophie à Mme Marie-José LASRY, M. Théo PANIZZI à M. Grégory PETITJEAN.

QUORUM : 14  
PRESENTS : 22  
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 11 mai 2022

**AR Prefecture**

006-210600110-20220517-0000\_14-DE  
Reçu le 24/05/2022  
Publié le 24/05/2022



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2022

XIV- URBANISME – TENNIS CLUB DE BEAULIEU – ACCESSIBILITE ET REAMENAGEMENT DES ABORDS DU CLUB HOUSE – DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur Guérino PIROMALLI, Adjoint au maire, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'urbanisme,

Afin de permettre l'accessibilité de la terrasse du restaurant aux personnes à mobilité réduite et améliorer l'accueil des adhérents, l'association « tennis club de Beaulieu », gestionnaire des tennis municipaux située au 2 rue Alexandre 1<sup>er</sup> de Yougoslavie à Beaulieu-sur-Mer, parcelle cadastrée section AH n°75, va entreprendre les travaux suivants :

- la création d'une terrasse pour le restaurant, située au même niveau que les terrains,
- la pose d'une pergola bioclimatique sur cette terrasse.

Considérant que la commune est propriétaire des tennis et qu'il lui appartient de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme, dont sera bénéficiaire l'association précitée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un permis de construire et toute demande d'autorisation nécessaires à la réalisation des travaux susvisés, qui bénéficiera à l'association « Tennis club de Beaulieu », ainsi que de signer tous documents s'y rapportant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX

